

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. HENRI PONS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
29 Janvier 2016**

OBJET : CPER 2015-2020. Convention relative au complément de financement des études d'avant-projet de la ligne Aix Etang de Berre

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 29 Janvier 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer la convention relative au complément de financement des études d'Avant-Projet pour la réouverture aux voyageurs de la ligne de transports ferroviaires Aix - Etang de Berre, dont le projet est joint au rapport ;
- de procéder aux affectations et modifications d'autorisations de programme comme indiqué dans le rapport.

La dépense correspondante, soit 500 000 €, sera engagée sur l'autorisation de programme n°2015-25007A, chapitre 204, fonction 63 article 204181 du budget départemental dont la dotation est suffisante.

à l'Unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Annie Citton
Directeur**

du Service des Séances de l'Assemblée